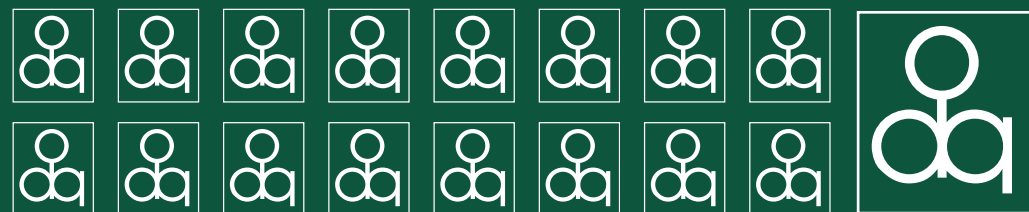
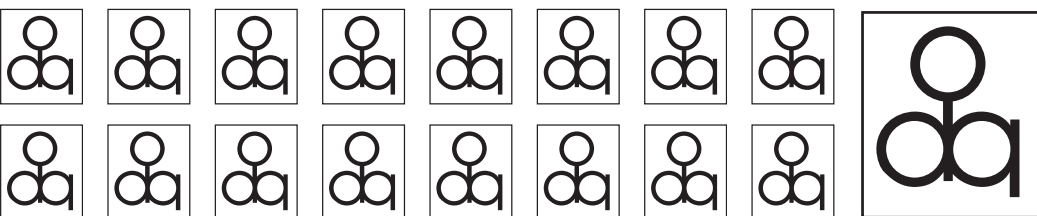


RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;



de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**
et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Lettres de présentation	page 3
Mission, vision, valeurs	page 4
Rapport du président.....	page 5
Composition du Conseil d'administration.....	page 7
Rapport de la direction.....	page 8
Bureau du syndic.....	page 10
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	page 10
Conseil de discipline	page 11
Comité d'inspection professionnelle.....	page 13
Comité de révision.....	page 15
Comité de la pratique illégale	page 16
Comité de la formation continue.....	page 18
Comité de la formation	page 20
Comité des équivalences	page 21
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle.....	page 25
Activités relatives au fonds d'indemnisation	page 25
Tableau des membres.....	page 26
Rapport financier annuel au 31 mars 2019.....	page 29

Québec, novembre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Sonia LeBel

Longueuil, novembre 2019

Maître Sonia LeBel
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2019 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, novembre 2019

Docteure Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2019 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

MISSION

L'Ordre des denturologistes a pour mission...

- de protéger le public de façon exemplaire, le tout en assurant une qualité soutenue des services dispensés;
- de positionner le denturologiste comme le professionnel de référence en matière de prothèses dentaires;
- de mobiliser les membres en suscitant chez eux l'obsession d'une compétence toujours plus grande et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

VISION 2015-2018

L'Ordre des denturologistes du Québec exerce son leadership afin d'assurer une meilleure santé buccodentaire aux Québécois requérant des prothèses...

VALEURS

L'Ordre s'appuie sur un ensemble de valeurs qui alimentent ses actions et motivent ses décisions. Ces valeurs fondamentales qui soutiennent chaque action que l'Ordre, ses administrateurs, son personnel et ses membres posent quotidiennement sont les suivantes :

Le respect

Le respect s'illustre par la considération envers toute personne avec qui l'Ordre entre en relation. Il sous-tend notamment les notions de courtoisie, de diligence, de confiance, de discrétion et d'accompagnement.

L'intégrité

L'intégrité demande à l'Ordre d'agir sans compromis dans l'intérêt de sa mission. Elle se démontre par l'honnêteté, la rigueur et la transparence.

La vigilance

La vigilance s'entend par une surveillance soutenue et attentive face à l'engagement et la compétence des membres.

Rapport du président



Président
Robert Cabana, d.d.

Modernisation de notre loi

Ce qui aura retenu l'attention de l'Ordre des denturologistes du Québec (ODQ) en 2018-2019, c'est une fois de plus la modernisation de notre loi. Il s'agit-là de notre cheval de bataille depuis le début des années 2000. L'avènement de l'implantologie et des nouvelles technologies qui évoluent à un rythme effréné ont bousculé les pratiques dans le domaine buccodentaire.

Depuis la mise en place d'un nouveau gouvernement de la CAQ, nous avons multiplié nos efforts pour rencontrer les différents ministres et députés. Un travail de collaboration a été fait avec les employés de l'Ordre dans l'élaboration et la production de matériel pertinent afin d'expliquer plus en détails notre position aux différents décideurs.

En mai 2018, l'Ordre des dentistes a intenté une poursuite contre l'Ordre des denturologistes en «Demande introductive d'instance en jugement déclaratoire». Ceci, malgré un projet de loi à venir incessamment qui modifiera, entre autres, la loi sur la denturologie. Ce projet de loi découlera des orientations adoptées par l'Office des professions (OPQ) issues des nombreuses rencontres de conciliation entre médiateur et ordres (dentistes, denturologistes, hygiénistes dentaires et techniciens dentaires).

Selon nous, la nouvelle loi devra tenir compte de l'évolution des technologies dentaires qui s'avère un phénomène permanent et il serait bien dommage que cette loi fige nos pratiques dans la désuétude plutôt que dans le progrès.

Certains termes utilisés tels « amovible » ou « fixe » ainsi que le descriptif des types de prothèses comme étant « directement » ou « indirectement » relié aux implants ne sont plus appropriés avec les nouvelles pièces et prothèses qui sont maintenant techniquement différentes de celles des années 90.

Il en va de même en ce qui a trait à la notion d'«ordonnance» en matière de prothèses sur implant qui, au sens du *Code des professions*, est excessivement large et donne beaucoup de pouvoir à son émetteur, venant ainsi limiter notre champ d'exercice.

Le programme *AEC – Pratique avancée de la denturologie* d'une durée de 1 140 heures et accrédité par le ministère de l'éducation est offert en plus de la formation initiale. Cette AEC, dédiée à la

réhabilitation prothétique en implantologie, se veut être la formation la plus complète en la matière, toute institution confondue. Les denturologistes bénéficient donc de la meilleure formation professionnelle en ce qui a trait au remplacement des dents manquantes.

Considérant que la population est vieillissante, ce n'est certainement pas le moment de réduire le nombre de professionnels pouvant contribuer au bien-être de nos concitoyens.

Il ne s'agit pas ici d'empiéter sur les activités d'autres professionnels, mais bien d'assurer aux Québécois des services de santé buccodentaire à la fine pointe de la technologie.

Conformité à Loi 11

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Ordre a poursuivi ses efforts en vue de se conformer aux exigences de la *Loi 11 Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel en matière de gouvernance*.

Les formations touchant la gouvernance, l'éthique ainsi que la diversité ethnoculturelle ont déjà été suivies par les membres du Conseil d'administration. La formation concernant l'égalité femmes/hommes est à venir.

D'autres chantiers, notamment en ce qui concerne la réglementation, ont été entrepris et seront achevés au cours de l'année 2019-2020.

Campagne d'information publique

Pour 2018-2019, l'Ordre des denturologistes a prévu une campagne publicitaire sensibilisant la population sur l'importance du rôle des denturologistes afin de le différencier de la profession des dentistes, et ce, tout en mettant de l'avant leur savoir-faire en matière de prothèses dentaires. En valorisant ses membres, l'ODQ a également pour objectif de stimuler la relève.

La production télévisuelle est restée la même que l'an dernier, celle-ci communique de façon simple, efficace et mémorable le message principal de l'Ordre, soit : «Les prothèses dentaires, c'est notre expertise». Cette campagne publicitaire a été déployée sur des chaînes francophones et anglophones, sur le journal *La Presse+* ainsi que sur les réseaux sociaux.

Informé le public sur notre rôle en tant que professionnel de la santé est primordial et cela passe assurément par le biais des médias.

Une belle reconnaissance

Chaque année, le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ) transmet aux 46 ordres professionnels, qui regroupent pas moins de 390 000 membres, un appel de candidatures pour le Mérite du CIQ. En 2018, les membres du comité exécutif de l'ODQ ont résolu de proposer qu'un tel prix soit décerné à M. Guy Dugré, d.d., pour l'ensemble de son œuvre.

Engagé dans sa profession, M. Dugré est denturologiste depuis plus de 35 ans et membre du Sénat de la denturologie. Voilà plus de 20 ans qu'il occupe les postes de vice-président et d'administrateur au sein de l'Ordre.

Son implication dans le domaine buccodentaire l'a amené à participer à des représentations lors de pourparlers notamment auprès du CIQ en ce qui concerne l'implantologie. M. Dugré a d'ailleurs collaboré à l'élaboration du *Guide conjoint en implantologie*.

C'est donc sur le site enchanteur du Mont-Tremblant entouré de ses proches, ses consœurs et confrères, que M. Guy Dugré s'est vu remettre le Mérite du CIQ par nulle autre que la présidente du Conseil, Mme Gyslaine Desrosiers.

Congrès Expodent

C'est sous le signe de la bonne humeur dans le cadre enchanteur des Laurentides, plus précisément à Mont-Tremblant, que s'est déroulé notre congrès Expodent 2018.

Un programme riche en matière de nouveautés, notamment en ce qui concerne le développement technologique, a été aménagé de façon à laisser du temps aux participants pour visiter les différents exposants, qui, je dois le mentionner, sont des partenaires indispensables dans le domaine buccodentaire.

Un magnifique bal masqué vénitien est venu clôturer de façon magistrale ce 20^e congrès.

Déjà, on s'affaire à préparer le congrès 2020 et tout nous porte à croire que c'est au Château Bromont que se déroulera cette 21^e édition d'Expodent.

Remerciements

Évidemment, il ne s'agit-là que d'un sommaire des activités réalisées en 2018-2019. Les membres du Conseil d'administration, administrateurs élus et nommés, sont là pour témoigner de tout le travail fait durant l'année. C'est pourquoi je tiens à les remercier chaleureusement de tout l'appui dont ils me témoignent afin de faire avancer la profession tout en gardant le cap sur notre mission qu'est la protection du public.

Jour après jour, notre directrice générale et secrétaire s'efforce à faire appliquer les valeurs «respect-intégrité-vigilance» auprès de tous ceux qui gravitent autour de l'Ordre. C'est elle qui donne le ton et la couleur à l'Ordre. Munie d'une patience à toute épreuve, c'est notre pilier et je la remercie tout particulièrement d'être là depuis tant d'années pour veiller sur le fort! Derrière tout ce beau monde, se cachent trois adjointes qui travaillent très fort afin que le travail au quotidien se réalise efficacement. Un merci spécial à vous trois!

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction	Rémunération ¹
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	1 ^{er} mai 2017	100 000 \$/an
Administrateurs élus par les membres			
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction	Rémunération 22 \$ l'heure
Bas St-Laurent — Gaspésie — Québec	Suzan Dubois, d.d.	1 ^{er} mai 2017	1 079 \$
	Jean-Sébastien Sirois, d.d.	4 mai 2015	651 \$
Saguenay — Lac-St-Jean — Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	4 mai 2015	1 399 \$
Mauricie — Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	1 ^{er} mai 2017	1 755 \$
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	1 ^{er} mai 2017	1 079 \$
Montréal	Armand Brochu, d.d.	4 mai 2015	1 169 \$
	Brigitte Garand, d.d.	1 ^{er} mai 2017	677 \$
	Raymond Lagacé, d.d.	4 mai 2015	1 180 \$
Outaouais — Abitibi — Témiscamingue	Paul Pilon, d.d.	4 mai 2015	918 \$
Laval — Lanaudière — Laurentides	Mario Harvey, d.d.	1 ^{er} mai 2017	744 \$
	Sylvain Perreault, d.d.	4 mai 2015	678 \$
Montérégie	Benoit Leduc, d.d.	4 mai 2015	546 \$
	David Auprix, d.d.	1 ^{er} mai 2017	612 \$

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec			
Noms	Date d'entrée en fonction	Noms	Date d'entrée en fonction
François Cyr	1 ^{er} mai 2017	Pascal Roberge	15 juin 2017
Claudette Girard	1 ^{er} mai 2017	Hélène Turgeon	4 mai 2015

Directrice générale et secrétaire		
	Date d'entrée en fonction	Rémunération
Monique Bouchard	23 juin 1981	99 655 \$/an

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Nancy Chiasson Linda Ducharme Sylvie Grothé
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d.	Syndic	Serge Tessier, d.d.
	Hélène Turgeon		

FORMATION DES ADMINISTRATEURS		
Titre de la formation	Suivie au 31/03/19	Non suivie au 31/03/19
Comprendre la réforme des ordres professionnels en matière de gouvernance	18	0
L'éthique du Conseil d'administration	17	1
La gestion de la diversité ethnoculturelle	18	0
L'égalité entre les hommes et les femmes	0	18

¹ Selon les modalités et engagements du Conseil d'administration en 2018-2019

Rapport de la direction

8



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2018 - 2019, le Conseil d'administration s'est réuni à six (6) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de Mme Hélène Turgeon, administratrice nommée, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Renouvellement du mandat des membres du conseil de discipline pour une durée de trois (3) ans, soit :

- Mme Lyne Caron, d.d.
- M. Daniel Desforges, d.d.
- Mme Stéphanie Dubuc, d.d.
- Mme Marielle Giasson, d.d.
- M. Jean-Yves Labrecque, d.d.
- M. François Zilio, d.d.

Nomination de M. Jocelyn D. Beauregard, d.d., comme inspecteur pour le comité d'inspection professionnelle.

Nomination de M. Michel Berthiaume, d.d., à titre d'expert en denturologie.

Nomination de Mme Casandra Lalande, d.d., Mme Do-Quyen Lamy, d.d., et M. Dominic Witty, d.d., comme scrutateurs et de Mme Éliane Gamache, d.d., comme scrutatrice substitut pour l'élection 2019.

Décisions disciplinaires

À la suite des décisions du Conseil de discipline recommandant au Conseil d'administration d'imposer un cours sur la tenue de dossiers :

Résolutions proposant d'imposer à des membres l'obligation de suivre, à leurs frais un cours sur la tenue de dossiers, dispensé par le C.I.R.E.D.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2018.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer les honoraires attribués aux fins d'expertise à 1 200 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2019 - 2020 à 1 085 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 640 \$: Membres
- 0 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 75 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2019 - 2020.

Décisions administratives

Résolution proposant que les valeurs de l'Ordre soient les suivantes : le respect, l'intégrité et la vigilance, et que sous la vigilance, on mentionne le texte suivant : «la vigilance s'entend par une surveillance soutenue et attentive face à l'engagement et la compétence des membres».

Comités

Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2018 - 2019, le comité exécutif s'est réuni à cinq (5) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2017 - 2018. Cette assemblée s'est tenue le 14 septembre 2018 à 9 h 30 à l'Hôtel Fairmont Tremblant à Mont-Tremblant.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 14 septembre 2019.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolution proposant que soit acceptée la demande d'admission d'un candidat au Tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec. Les décisions judiciaires le concernant n'ayant pas de lien avec l'exercice de la profession

À la suite des trois soumissions reçues concernant la réfection de la toiture : Résolution proposant de retenir les services de Toiture BL2005.

Résolution proposant que pour les fins d'inscription d'un membre au Tableau de l'Ordre, que le montant des amendes et des frais en pratique illégale plus le montant en discipline soit acquitté en 24 versements. À défaut d'honorer un ou des versements, le membre sera radié du Tableau de l'Ordre, et ce, jusqu'à paiement complet des amendes et frais.

Résolution proposant la candidature de M. Guy Dugré, d.d., pour le prix mérite du CIQ 2018.

Résolution proposant de modifier le texte de la campagne d'information publique.

Résolution fixant la date, l'heure et le lieu ainsi que le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres.

Bureau du syndic



Serge Tessier, d.d.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Adjointe administrative

Nancy Chiasson

Syndics correspondants

Pierre Cantin, d.d.
Éric Carrier, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Philippe Grenier, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Isabelle Lelièvre, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Sylvain Rocheleau, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	143
Nombre total de membres visés	108
Nombre de décisions de porter plainte	8
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	29
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	28
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	164

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Gérard Savoie, d.d., secrétaire

Pierre Bujold, d.d., membre

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2018 - 2019 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline

Membres ayant siégé

Me Julie Charbonneau
Me Hélène Desgranges
Me Isabelle Dubuc
Me Myriam Giroux-Del Zotto
Me Georges Ledoux
Me Daniel Y. Lord

Me Lydia Milazzo
Lyne Caron, d.d.
Daniel Desforges, d.d.
Stéphanie Dubuc, d.d.
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Sylvie Grothé

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

11

Nombre d'audiences du conseil de discipline

12

Nature des plaintes						
Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1	61-14, 61-18		2.02 c), 2.02 d), 2.02 e), 2.02 h), 2.02 i), 3.07	7		Syndic adjoint
1	4, 12, 13, 15, 17 et 18, 18, 19, 22.2, 23, 25, 48 et 49, 53	59.2, 114 et 122	2.02 a), 2.02 c), 2.02 d), 2.02 e), 2.02 g), 2.02 h), 2.02 i)			Syndic ad-hoc
1	4	114 et 122, 60.5	2.02 i)			Syndic
1	4					Syndic
1	4	60.2 et 59.2, 114 et 122	2.02 d), 2.02 e), 2.03			Syndic
1	4	114 et 122	2.02 i)			Syndic
1	4, 6	114 et 122	2.02 f)	8		Syndic
1				8		Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la requête en radiation provisoire
0	Acquittant l'intimé
1	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
6	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
1	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 2 500 \$ – Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 10 000 \$ – Réprimande – Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 10 000 \$
1	Amendes se chiffrant à 11 500 \$ – Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 17 500 \$ – Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 32 500 \$ – Réprimande – Condamnation aux déboursés
1	Amendes se chiffrant à 42 500 \$ – Réprimande – Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	5
---	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
Obligation de suivre un cours en tenue de dossiers	2	2

Tribunal des professions	Nombre
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Comité d'inspection professionnelle



Président
Pierre-Luc Duchesneau, d.d.

Membres du comité

Daniel Cadieux, d.d.
Christian Dugré, d.d.
Mélanie St-Jean, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Jocelyn D. Beauregard, d.d.
Nora Kebabdjian, d.d.
Gad Lasry, d.d.
Cynthia Ouellet, d.d.
Audrey Turcotte, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 148 membres représentant 118 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 219 membres représentant 151 cabinets inspectés de 2003 à 2010.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle

2

Vérification	Nombre
Membres visités	176
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	176
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	74
Se procurer un stérilisateur	4
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	17
Se procurer une lampe directionnelle ou une chaise dentaire	6
Afficher le permis d'exercer	7
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	9
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	20
Voir à la propreté des locaux	2
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	7
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	68

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	1
---	---

Comité de révision



Présidente
Marie-Hélène Lanthier, d.d.

Membres

Marie-Hélène Lanthier, d.d.
David Brochu, d.d.
Alphonse Pettigrew, d.d.
Jean-Louis Laberge, membre nommé
représentant du public

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	2
Demandes d'avis reçues	3
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	2
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de la pratique illégale



Responsable
Serge Tessier, d.d.

Responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Sylvie Grothé

Assistant responsable

Pierre-Yvon Plante, d.d.

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	-----

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	-----	-----
Montant total des amendes imposées					-----

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement à la fin de la période
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 674	M. Alain Lauzière
# 679	M. Roland Roy
# 686	M. Pierre Bédard

Comité de la formation continue



Responsable
Denis Provencher

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Nancy Chiasson

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2018 - 2019 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes
- Publication de trois (3) articles éducatifs dans la revue «Présence»

Nombre de réunions

0

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Article Éducatif – Évaluation de l'eff. du four micro-ondes pour la désinfection d'outils de polissage	3	90
Article Éducatif – Le concept conus, un traitement gratifiant en prothèses complètes	3	83
Invisalign 101 – Aligntech Institute	1	1
Essentiel of the Trefoil System – Nobel Biocare	1	1
Le système visio-lign: la pureté des formes conjuguées à la résistance	2	38
Rétrospective de l'année 2018 – Vision 2019	4	33
L'ultime CFAO en implantologie – Dr Yvan Poitras, d.m.d.	2	144

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Trucs et astuces sur l'innovation de l'acrylique coulable high impact	1	44
Interdisciplinary Management Of Esthetic dilemmas	14	3
La prothèse du haut – Dr Claude Morissette	2	137
Composer avec les attentes du patient	2	144
L'électro-polissage des pièces squelettiques, ça mange quoi?	1	40
Mythes, rêve et réalité en implantologie – Dr P. Dagenais, d.m.d.	2	43
Comment exploiter le potentiel des médias sociaux dans votre pratique	2	39
Option de traitement alternatif pour prothèses hybrides acryliques	1	20
Les plus fréquents problèmes à résoudre en matière de prothèses adjoindes	3	76

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Josée Mercier, représentant de la Fédération des cégeps

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Le 3 septembre 1997 entrait en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions

0

- Des échanges ont eu lieu entre le Collège et l'ODQ concernant l'AEC.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Marc Michaud, d.d.
Gilles Tremblay

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Sylvie Grothé

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions

0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	0
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	24
Acceptées	24
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	919	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	239	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i> .	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	24
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	2
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	919
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	20
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	36
03	Capitale-Nationale	73
04	Mauricie	32
05	Estrie	35
06	Montréal	197
07	Outaouais	29
08	Abitibi-Témiscamingue	17
09	Côte-Nord	6
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	7
12	Chaudière - Appalaches	38
13	Laval	45
14	Lanaudière	57
15	Laurentides	79
16	Montérégie	213
17	Centre-du-Québec	33
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Hommes	593
Femmes	326

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	865	1 060 \$	Membres réguliers	865 \$	640 \$
Nouveaux membres	24	530 \$	Nouveaux membres	24	0 \$
Membres de 75 ans et plus	1	200 \$	Membres de 75 ans et plus	1	0 \$
Membres de 80 ans et plus	29	0 \$	Membres de 80 ans et plus	29	0 \$
Date du versement :	1 ^{er} avril 2018		Date du versement :	15 novembre 2018	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	919

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	103
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	2
Société par actions	237

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	919
• Premières inscriptions	24
• Réadmissions	2
• Inscriptions	893

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

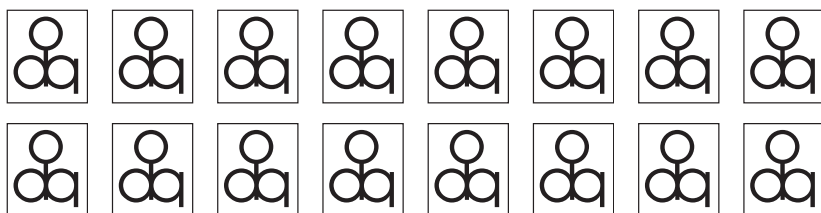
Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	8
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	0
Décès	5
Démissions	44

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--	---

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

au 31 mars 2019



Ordre des denturologistes du Québec

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Guillaume Minard Charbonneau Leprieux, senior
Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA
 Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 21 juin 2019

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2020 Budget \$ (non audité)	2019 \$ Total	2018 \$ Total
PRODUITS - FONDS NON AFFECTÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Cotisation annuelle	971 700	949 020	947 020
Exercices en société	48 000	47 400	46 400
Conseil de discipline (annexe 3)	83 000	133 691	52 855
Comité de pratique illégale (annexe 4)	5 000	6 578	1 550
Admission (annexe 5)	24 500	5 925	5 175
Formation continue (annexe 6)	10 000	6 870	9 110
Ventes de produits et services (annexe 6)	5 800	4 595	7 222
Campagne d'information publique (annexe 8)	-	589 308	595 107
Congrès "Expodent" (annexe 9)	-	242 521	45 900
Revenus d'intérêts	11 300	11 870	10 502
	<u>1 159 300</u>	<u>1 997 778</u>	<u>1 720 841</u>
Charges - Fonds non affectés d'administration générale			
Gouvernance (annexe 1)	422 628	447 964	305 554
Bureau du syndic (annexe 2)	163 400	158 031	139 627
Conseil de discipline (annexe 3)	131 112	153 999	109 826
Comité de pratique illégale (annexe 4)	37 500	6 551	5 064
Comité d'équivalence (annexe 5)	4 506	1 453	1 842
Comité de la formation continue (annexe 6)	21 651	13 352	18 616
Ventes de produits et services (annexe 6)	7 000	6 481	6 342
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 7)	38 408	29 226	22 977
Campagne d'information publique (annexe 8)	-	589 308	595 107
Congrès "Expodent" (annexe 9)	-	244 990	38 273
Autres charges (annexe 10)	301 257	265 892	238 384
Contribution au CIQ	8 840	8 840	8 840
	<u>1 136 300</u>	<u>1 926 087</u>	<u>1 490 452</u>
Excédent des produits sur les charges du fonds d'administration générale	23 000	71 691	230 389
Remise sur prime d'assurances - Fonds réservés en assurance	-	-	12 281
Charges - Fonds d'actifs immobilisés (annexe 11)	<u>(23 000)</u>	<u>(50 953)</u>	<u>(52 853)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>20 738</u>	<u>189 817</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

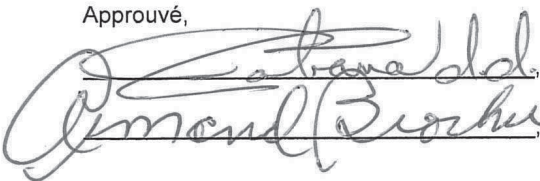
	2019 \$			2018 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total
SOLDE AU DÉBUT	489 310	678 773	80 368	1 058 634
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	71 691	(50 953)	-	20 738
Acquisition d'immobilisations corporelles	(54 896)	54 896	-	-
Dette à long terme	(20 793)	20 793	-	-
Utilisation d'affectation d'origine interne	(1 978)	1 978	-	-
SOLDE À LA FIN	483 334	705 487	80 368	1 269 189
				1 248 451

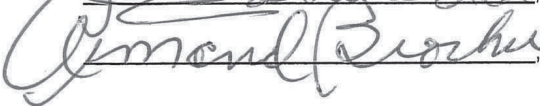
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2019

				2019	2018
				\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	51 229	-	-	51 229	59 567
Épargne à terme à 1,25 % d'intérêts	606 975	-	68 087	675 062	805 062
Comptes à recevoir (note 4)	61 964	-	12 281	74 245	42 304
Taxes de vente à recevoir	26 885	-	-	26 885	35 074
Frais payés d'avance	714	-	-	714	-
	747 767	-	80 368	828 135	942 007
Immobilisations corporelles (note 5)	-	709 877	-	709 877	687 387
Actifs incorporels (note 6)	-	38 659	-	38 659	55 228
	747 767	748 536	80 368	1 576 671	1 684 622
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 7)	97 492	-	-	97 492	195 544
Cotisations perçues d'avance	138 738	-	-	138 738	116 074
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	28 203	-	-	28 203	60 711
Versements sur dette long terme (note 8)	-	19 634	-	19 634	19 036
	264 433	19 634	-	284 067	391 365
Dette à long terme (note 8)	-	23 415	-	23 415	44 806
	264 433	43 049	-	307 482	436 171
ACTIFS NETS					
Fonds non affectés	483 334	-	-	483 334	489 310
Fonds d'actifs immobilisés	-	705 487	-	705 487	678 773
Fonds réservés en assurance-responsabilité	-	-	80 368	80 368	80 368
	483 334	705 487	80 368	1 269 189	1 248 451
	747 767	748 536	80 368	1 576 671	1 684 622

Approuvé,

 administrateur

 administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019 \$	2018 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	20 738	189 817
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 406	30 784
Amortissement des actifs incorporels	16 569	18 909
Fonds de roulement autogénéré	69 713	239 510
Variation des éléments hors caisse		
Comptes à recevoir "Réclamation"	(31 941)	(35 492)
Taxes de vente à recevoir	8 189	2 612
Frais payés d'avance	(714)	-
Fournisseurs et autres créditeurs	(98 052)	77 303
Cotisations perçues d'avance	22 664	(30 346)
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	(32 508)	(25 187)
	(132 362)	(11 110)
	(62 649)	228 400
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(54 896)	(1 079)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(22 214)
	(54 896)	(23 293)
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(20 793)	(192 394)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(138 338)	12 713
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	864 629	851 916
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	726 291	864 629

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'épargne à terme (note 9).

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le défini à l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été préparé par la direction de l'Ordre.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil et de la signification à l'intimé du jugement. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipements	20 %
Enseigne	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels, la plateforme de formation en ligne et les formations en ligne sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par activité :

- Gouvernance
- Bureau du syndic
- Conseil de discipline
- Comité de la pratique illégale
- Comité d'équivalence
- Comité de la formation continue
- Ventes de produits et services
- Comité de l'inspection professionnelle
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"
- Autres charges

Les charges directement imputables à une activité ont été réparties dans les annexes correspondantes, selon l'activité en question. Les salaires et charges sociales reliés à la présidence, à la direction générale et à la gestion des risques ont été imputés à titre de charge de gouvernance. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque activité. Une portion des salaires administratifs ainsi que certains frais d'administration générale n'ont pu être répartis à travers les différentes activités et ont été présentés à titre de "autres charges".

Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement à l'activité concerné par la cause en litige.

	2019 \$	2018 \$
4. COMPTES À RECEVOIR		
Comptes à recevoir - fonds non affectés	91 971	30 023
Provision pour créances douteuses	<u>(30 007)</u>	<u>-</u>
	61 964	30 023
Comptes à recevoir - fonds réservés en assurance-responsabilité	<u>12 281</u>	<u>12 281</u>
	<u>74 245</u>	<u>42 304</u>

Au 31 mars 2019, la valeur comptable des clients dépréciés totalise 30 007 \$ (0 \$ en 2018).

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

			2019 \$	2018 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	796 891	203 593	593 298	577 289
Mobilier de bureau	62 136	51 951	10 185	12 732
Matériel informatique	51 498	40 566	10 932	13 132
Équipements	12 950	1 295	11 655	-
Enseigne	7 236	5 529	1 707	2 134
	<u>1 012 811</u>	<u>302 934</u>	<u>709 877</u>	<u>687 387</u>

	2019 \$	2018 \$
6. ACTIFS INCORPORELS	Valeur nette	Valeur nette
Plateforme - formations en ligne	21 149	30 213
Formations en ligne	14 851	21 216
Logiciels	2 659	3 799
	<u>38 659</u>	<u>55 228</u>

	2019 \$	2018 \$
7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	70 751	168 872
Salaires	4 788	4 719
Vacances à payer	21 953	21 953
	<u>97 492</u>	<u>195 544</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019 \$	2018 \$
8. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 675 398 \$, remboursable par mensualités de 1 868 \$ incluant les intérêts, échéant en mai 2021 (a)	43 049	63 842
Versement échéant à court terme	<u>19 634</u>	<u>19 036</u>
	<u><u>23 415</u></u>	<u><u>44 806</u></u>

Les paiements de capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	19 634
2021	21 553
2022	<u>1 862</u>
	<u><u>43 049</u></u>

- (a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1,25 : 1 et s'est engagé à ne faire aucune dépense en immobilisation qui excède l'atteinte du ratio exigé. Au 31 mars 2019, les clauses sont respectées.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

	2019 \$ Total	2018 \$ Total
Encaisse	51 229	59 567
Épargne à terme, 1,25 %	<u>675 062</u>	<u>805 062</u>
	<u><u>726 291</u></u>	<u><u>864 629</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****10. RISQUES FINANCIERS****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe (épargne à terme et dette à long terme) assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

11. RECLASSEMENT DES POSTES

Certains postes apparaissant aux états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Charges de la gouvernance	1
Charges du bureau du syndic	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Produits et charges du comité de pratique illégale	4
Produits et charges - comité d'équivalence	5
Produits et charges - comité de la formation continue	6
Produits et charges - ventes de produits et services	6
Charges du comité de l'inspection professionnelle	7
Produits et charges - campagnes d'information publique	8
Produits et charges - congrès "Expodent"	9
Autres charges	10
Fonds d'actifs immobilisés	11

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**
CHARGES DE LA GOUVERNANCE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
Gouvernance			
Salaires et charges sociales	216 878	209 262	199 559
Honoraires de présence - conseil d'administration	12 000	10 940	4 714
Dépenses - conseil d'administration	22 000	34 635	16 338
Honoraires de présence - comité exécutif	6 000	3 960	3 411
Dépenses - comité exécutif	1 000	1 284	866
Assemblées générales	5 000	10 075	3 679
Formation	3 000	9 311	-
Orientations stratégiques - modernisation de la loi	60 000	20 908	17 920
Rapport annuel	3 000	2 560	3 400
Frais d'audit	11 750	11 300	10 865
Honoraires juridiques	70 000	118 428	44 506
Déboursés légaux	2 000	2 769	296
Honoraires juridiques - règlements	10 000	12 532	-
TOTAL DES CHARGES	<u>422 628</u>	<u>447 964</u>	<u>305 554</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ANNEXE 2

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

CHARGES DU BUREAU DU SYNDIC

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
Bureau du syndic			
Salaires et charges sociales - syndic	116 900	112 795	107 565
Honoraires syndics-adjoints et correspondants	10 000	7 843	8 345
Honoraires d'experts	15 000	13 247	6 490
Honoraires juridiques	15 000	18 508	10 760
Frais de séjour et de déplacements - syndic	3 000	3 734	4 088
Frais de séjour et de déplacements - syndics-adjoints et correspondants	2 000	1 608	1 978
	<u>161 900</u>	<u>157 735</u>	<u>139 226</u>
Comité de révision des plaintes			
Honoraires de présence	1 000	132	242
Frais de séjour et de déplacements	500	164	159
	<u>1 500</u>	<u>296</u>	<u>401</u>
TOTAL DES CHARGES	<u><u>163 400</u></u>	<u><u>158 031</u></u>	<u><u>139 627</u></u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Amendes	83 000	133 691	52 855
Charges			
Salaires et charges sociales	8 112	7 827	7 464
Honoraires de présence	4 000	696	1 542
Frais de séjour et de déplacements	3 000	2 099	1 359
Honoraires juridiques	80 000	100 332	83 347
Déboursés légaux	3 000	4 162	3 707
Tribunal des professions	25 000	-	5 260
Frais de huissiers	2 000	1 817	2 128
Sténographe	6 000	7 059	5 019
Mauvaises créances	-	30 007	-
	131 112	153 999	109 826
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(48 112)	(20 308)	(56 971)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Amendes	<u>5 000</u>	<u>6 578</u>	<u>1 550</u>
Charges			
Frais de séjour et de déplacements	9 000	125	132
Honoraires	500	-	-
Honoraires juridiques (Montréal)	11 000	6 426	4 932
Honoraires juridiques (Québec)	10 000	-	-
Déboursés légaux (Québec)	5 000	-	-
Huissier	<u>2 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>37 500</u>	<u>6 551</u>	<u>5 064</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(32 500)</u>	<u>27</u>	<u>(3 514)</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

PRODUITS ET CHARGES - COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Admissions	4 000	4 300	3 000
Tableau des membres	1 000	1 325	1 075
Permis directorat de laboratoire	16 500	300	750
Revenus d'équivalence	3 000	-	350
	<u>24 500</u>	<u>5 925</u>	<u>5 175</u>
Charges - comité d'équivalence			
Salaires et charges sociales	1 506	1 453	1 386
Honoraires	2 500	-	304
Frais de séjour et de déplacements	500	-	152
	<u>4 506</u>	<u>1 453</u>	<u>1 842</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>19 994</u></u>	<u><u>4 472</u></u>	<u><u>3 333</u></u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

PRODUITS ET CHARGES - COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Articles éducatifs et formations en ligne	10 000	6 870	9 110
	<u>10 000</u>	<u>6 870</u>	<u>9 110</u>
Charges - comité de la formation continue			
Salaires et charges sociales	12 151	11 724	11 180
Honoraires de présence	2 000	-	1 436
Frais de séjour et de déplacements	1 000	-	-
Dépenses de production d'outils de formation	6 000	1 628	6 000
Directorat de laboratoire	500	-	-
	<u>21 651</u>	<u>13 352</u>	<u>18 616</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(11 651)</u>	<u>(6 482)</u>	<u>(9 506)</u>

PRODUITS ET CHARGES - VENTES DE PRODUITS ET SERVICES

PRODUITS

Dépliants	300	260	239
Dossiers - patients	5 000	4 250	5 185
Publication "L'Histoire de la Denturologie"	500	85	1 798
	<u>5 800</u>	<u>4 595</u>	<u>7 222</u>

Charges

Dossiers - patients	7 000	6 481	5 533
Publication "L'Histoire de la Denturologie" et et redevances	-	-	809
	<u>7 000</u>	<u>6 481</u>	<u>6 342</u>

**(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS
SUR LES CHARGES**

<u>(1 200)</u>	<u>(1 886)</u>	<u>880</u>
----------------	----------------	------------

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
CHARGES			
Salaires et charges sociales	5 408	5 218	4 976
Honoraires	17 000	13 912	8 710
Déplacements	13 000	8 871	8 891
Frais de séjour	3 000	1 225	400
TOTAL DES CHARGES	38 408	29 226	22 977

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

PRODUITS ET CHARGES - CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Cotisation spéciale - campagne année courante	-	556 800	569 920
Cotisations perçues d'avance de l'exercice précédent	-	60 711	85 898
Cotisations perçues d'avance à la fin de l'exercice	-	(28 203)	(60 711)
	-	589 308	595 107
Charges			
Diffusion d'une capsule télé	-	346 383	384 143
Production d'une capsule télé	-	122 236	33 080
Production, diffusion et médias sociaux	-	50 200	59 367
Sondage pour impact publicitaire	-	14 000	14 000
Relations gouvernementales - modernisation de la loi	-	45 206	66 089
Refonte du Site Web	-	2 784	29 540
Frais de cartes de crédit et frais postaux	-	8 499	8 888
	-	589 308	595 107
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS			
Exposants, conférences et inscriptions	-	242 521	45 900
Charges			
Coût des conférences	-	9 388	-
Coût des activités sociales	-	12 088	-
Informatique, audio-visuel et kiosques	-	29 507	-
Hébergement et repas	-	137 192	24 773
Honoraires et commissions	-	27 450	13 500
Articles promotionnels et affichage	-	25 003	-
Frais de cartes de crédit	-	4 362	-
	-	244 990	38 273
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(2 469)	7 627

Note : Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1^{er} avril au 31 mars. Les activités du congrès d'automne 2018 ont été comptabilisées, pour la majeure partie, aux états financiers du 31 mars 2019. Les résultats complets du congrès 2018 doivent être interprétés en tenant compte des exercices de 2018 et 2019, soit pour un excédent des produits sur les charges de 5 158 \$.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**
AUTRES CHARGES

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
Charges			
Salaires et charges sociales	110 347	106 472	101 534
Général - administration	15 000	19 265	10 264
Entretien, réparations et énergie	36 000	34 818	33 920
Assurances générales	14 000	13 157	12 850
Taxes et permis	17 200	17 104	17 157
Abonnements et souscriptions	1 160	1 426	1 645
Papeterie et fournitures	19 000	22 168	12 899
Timbres et messageries	16 000	19 186	14 691
Dépenses générales	2 350	2 298	2 144
Frais informatiques	43 000	6 079	9 065
Télécommunications	6 000	5 041	5 504
Frais de cartes de crédit	21 200	18 878	16 711
TOTAL DES CHARGES	301 257	265 892	238 384

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	Budget 2020 \$	2019 \$	2018 \$
PRODUITS	-	-	-
Charges			
Intérêts sur dette à long terme	23 000	1 978	3 160
Amortissement des immobilisations corporelles	-	32 406	30 784
Amortissement des actifs incorporels	-	16 569	18 909
	<u>23 000</u>	<u>50 953</u>	<u>52 853</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(23 000)</u>	<u>(50 953)</u>	<u>(52 853)</u>

Notes

[illegible]

Notes

58

Notes

[illegible]





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922